



**COMMUNE DE PALLUAU**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 MARS 2020 – 20H**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Présents :** MM. Robert BOURASSEAU – Pascal AVRIT - Emmanuel ARNAUD - Guillaume BUTEAU – Cédric IDIER - Patrick GINEAU – Pascal TRETON - MMES Marcelle BARRETEAU - Eléna BOULIAU –

**Excusés :** Muriel BROCHARD – Bruno MARTEAU **Pouvoirs :** M. DIERCKENS pour R.BOURASSEAU - J.PORTRAT pour M.BARRETEAU – Emilie JULLIEN pour P.GINEAU

**Secrétaire de séance :** Guillaume BUTEAU

**Présents 9 Votants 12**

**Convocations adressées :** le 4 mars 2020

**CRS publié le 13 mars 2020**

### **DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 13 février 2020.

### **DÉLIBÉRATION N° 2 - DÉCISIONS DU MAIRE**

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation :

DM5	28/02/20	LOUAGE - BAUX	LOCATIF COMMUNAL - REVAUD NICOLAS	8 RUE DU PONT-LEVIS				440,00
DM6	02/03/20	DPU	HABITATION VENDÉE LOGEMENT	2 RUE CLEMENCEAU	AC 53	92 M2		46 000,00
DM7	03/03/20	CONTRATS DE PERSONNEL	AVENANT 5 AU CONTRAT ORDONNEAU NOEL	DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2020				

### **DÉLIBÉRATION N° 3 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **DÉLIBÉRATION N° 4 – BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**Monsieur le Maire s'est retiré de la salle des séances au moment du vote du compte administratif.**

Le conseil municipal, sous la présidence de Marcelle BARRETEAU - adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Robert BOURASSEAU, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				137 708,75		137 708,75
Opérations de l'exercice	1 280 618,82	1 452 856,95	1 578 863,24	1 555 436,40	2 859 482,06	3 008 293,35
<b>TOTAUX</b>	<b>1 280 618,82</b>	<b>1 452 856,95</b>	<b>1 578 863,24</b>	<b>1 693 145,15</b>	<b>2 859 482,06</b>	<b>3 146 002,10</b>
Résultats de clôture		172 238,13		114 281,91		286 520,04
Restes à réaliser			87 453,98	250 353,30		162 899,32
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 280 618,82</b>	<b>1 452 856,95</b>	<b>1 666 317,22</b>	<b>1 943 498,45</b>	<b>2 859 482,06</b>	<b>3 308 901,42</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>172 238,13</b>		<b>277 181,23</b>		<b>449 419,36</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

#### **DÉLIBÉRATION N° 5 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **DÉLIBÉRATION N° 6 – BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle des séances au moment du vote du compte administratif.

Le conseil municipal, sous la présidence de Marcelle BARRETEAU - adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Robert BOURASSEAU, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
LIBELLÉ						
Résultats reportés		33 359,86	20 741,81		20 741,81	33 359,86
Opérations de l'exercice	80 947,66	121 640,61	58 384,20	66 312,17	139 331,86	187 952,78
<b>TOTAUX</b>	<b>80 947,66</b>	<b>155 000,47</b>	<b>79 126,01</b>	<b>66 312,17</b>	<b>160 073,67</b>	<b>221 312,64</b>
Résultats de clôture		74 052,81	12 813,84		12 813,84	74 052,81
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>80 947,66</b>	<b>155 000,47</b>	<b>79 126,01</b>	<b>66 312,17</b>	<b>160 073,67</b>	<b>221 312,64</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>74 052,81</b>	<b>12 813,84</b>			<b>61 238,97</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

#### **DÉLIBÉRATION N° 7 – BUDGET LOTISSEMENTS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DÉLIBÉRATION N° 8 – BUDGET LOTISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle des séances au moment du vote du compte administratif.

Le conseil municipal, sous la présidence de Marcelle BARRETEAU - adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Robert BOURASSEAU, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
LIBELLÉ						
Résultats reportés Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>						
Résultats définitifs						

**DÉLIBÉRATION N° 9 – CONVENTION RELATIVE AU PRÊT D'OEUVRES AVEC LE DÉPARTEMENT**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande émanant de la Direction de l'Action Culturelle du Département de la Vendée de disposer du tableau « Le Mariage de la Vierge et de Joseph » huile sur toile restauré en 2019. Le tableau doit être exposé à l'Historial de la Vendée du 29 mai au 20 septembre 2020 dans le cadre de l'exposition « Patrimoine en Vendée ».

Le conseil municipal, après délibération, décide le prêt du tableau « Le Mariage de la Vierge et de Joseph » au Département de la Vendée aux conditions mentionnées dans le projet de convention et autorise le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

**DÉLIBÉRATION N° 10 – DÉNOMINATION DES VOIES DU NOUVEAU LOTISSEMENT PRÉVÔTÉ**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue :

Valide les noms attribués aux voies du futur lotissement de la Prévôté, à savoir :

- Allée des Fusains
- Rue des Aubépines
- Impasse des Églantines
- Rue des Mimosas
- Rue des Nénuphars
- Allée des Fusains
- Impasse du Puits

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Séance levée à 21h45

Robert BOURASSEAU – président de séance

